

Quotient familial et impôt sur le revenu : comment ça marche ?

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 06/04/2023 - **Impôts et fiscalité Impôt sur le revenu** LECTURE : 4 MINUTES

Le quotient familial désigne le nombre de parts affectées à chaque foyer fiscal pour le calcul de l'impôt sur le revenu (IR). L'objectif est d'ajuster le montant de l'impôt aux capacités contributives de chaque foyer (situation, charge de famille). Comment est calculé le quotient ? Qui procède au calcul ? On vous explique tout.

Le quotient familial : qu'est-ce que c'est ?

Selon [l'article 193 du Code général des impôts \(CGI\)](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=7B7B63402C2FC9593F4C1B08AF08EE42.tplgfr38s_3?idArticle=LEGIARTI000033844057&cidTexte=LEGITEXT000006069577&dateTexte=20180809) < https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=7B7B63402C2FC9593F4C1B08AF08EE42.tplgfr38s_3?idArticle=LEGIARTI000033844057&cidTexte=LEGITEXT000006069577&dateTexte=20180809 >, le quotient familial est un système qui divise le revenu imposable en un certain nombre de parts.

Fixé en fonction de la situation personnelle et familiale du contribuable et du nombre de personnes à charge, le quotient familial est utilisé pour définir le revenu qui sert de référence pour établir le **montant d'impôt sur le revenu**.

Le **quotient familial** est déterminé par l'**administration fiscale** dans le cadre de la **déclaration annuelle de revenus** < <https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/2042/declaration-des-revenus> > .

À savoir

- ▶ Il existe également un **quotient familial utilisé par la CAF** pour calculer le **montant de certaines aides ou prestations sociales**.
- ▶ Dans le cadre des aides sociales, le principe est le même : à revenus équivalents un couple avec par exemple, trois enfants, aura un quotient familial moins élevé que celui d'une famille avec un seul enfant. Le montant de l'aide sociale sera donc plus important pour la famille avec trois enfants.
- ▶ En revanche, le **quotient familial utilisé par la CAF n'est pas déterminé de la même manière que par l'administration fiscale**.

Retrouvez plus d'informations sur le site de la CAF < <https://www.caf.fr/allocataires/vies-de-famille/articles/quotient-familial-caf-impots-quelles-differences> >

Impôt sur le revenu : comment le quotient familial est-il calculé ?

Le quotient familial est calculé par l'administration fiscale sur la base de deux paramètres :

- ▶ les **revenus imposables** de l'année N-1
- ▶ le **nombre de parts fiscales** de votre foyer, qui sont elles-mêmes déterminées par la composition du foyer.

Ainsi, pour le calcul du quotient familial qui sert à déterminer le montant de l'impôt sur le revenu, l'administration fiscale divise le montant de votre revenu imposable par votre nombre de parts de quotient familial. La formule de calcul est donc la suivante :

Quotient familial = Revenu net imposable / nombre de parts fiscales.

Le résultat ainsi obtenu est ensuite soumis au **barème progressif de l'impôt sur le revenu** et multiplié par le nombre de parts de votre foyer fiscal pour obtenir le montant de l'impôt sur le revenu dû.

Impôt sur le revenu et quotient familial : qu'est-ce qu'une part fiscale ?

Une part fiscale est une unité représentative des personnes composant un foyer.

Quelques exemples :

- ▶ Si vous êtes célibataire, divorcé ou veuf, sans enfant à charge, vous êtes imposé sur la base **d'une part** de quotient familial.
- ▶ Si vous êtes marié ou pacsé, sans enfant à charge, vous avez droit à **deux parts** de quotient familial.
- ▶ Si vous avez des enfants à charge, vous pouvez bénéficier de **parts supplémentaires de quotient familial**.
- ▶ Si vous êtes invalide ou ancien combattant, vous pouvez également bénéficier de **parts supplémentaires de quotient familial** ([article 195 du CGI < https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000046860994/2023-04-06/>](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000046860994/2023-04-06/>))

Exemple : majoration du quotient familial (selon la situation et les charges de famille)

Nombre d'enfants à charge	Nombre de parts de quotient familial	
	Célibataire ou divorcé	Couple marié
0	1	2
1	1,5	2,5
2	2	3
3	3	4
4	4	5
par enfant supplémentaire	1	1

source : [article 194 du CGI < https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000018032928/2023-04-05/>](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000018032928/2023-04-05/>)

Notez que les enfants titulaires de la [carte mobilité inclusion \(CMI\) mention invalidité < https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049>](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049) ouvrent droit à une demi-part supplémentaire de quotient familial.

À savoir : ce qui change en 2023

Les veufs et veuves de plus de 74 ans dont le conjoint était titulaire de la carte du combattant au moment de son décès bénéficient également de la majoration d'une demi-part, quel que soit l'âge auquel le conjoint est décédé ([article 195 du Code général des impôts modifié par l'article 8 de la loi de finances pour 2023 < https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000046860994/2023-04-13/>](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000046860994/2023-04-13/>))

Plafonnement des effets du quotient familial : qu'est-ce que c'est ?

Les majorations de quotient familial font l'objet d'un **plafonnement**. Le montant de ce dernier dépend de votre situation.

Dans le cas général, la réduction d'impôt lié au quotient familial est limité à :

- ▶ **1 678 €** pour chaque demi-part supplémentaire
- ▶ **839 €** pour chaque quart de part supplémentaire

À noter qu'il existe des **plafonds spécifiques à certaines situations** telles que les parents isolés, les personnes veuves, invalides ou encore les anciens combattants ([article 197 I. 2. du CGI < https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000046860759/2023-04-06/>](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000046860759/2023-04-06/>)).

À savoir

Dans les faits, le plafonnement des effets du quotient familial est calculé automatiquement par l'administration fiscale sur la base des informations que vous avez fournies sur votre [déclaration annuelle de revenus. < https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/2042/declaration-des-revenus>](https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/2042/declaration-des-revenus)

Ces contenus pourraient aussi vous intéresser

Revenu brut global, revenu net imposable, revenu fiscal de référence : quelles différences ?

Comment calculer votre impôt d'après le barème de l'impôt sur le revenu ?

Impôt sur le revenu : le calendrier de la déclaration en 2023

En savoir plus sur le quotient familial sur service-public.fr

Impôt sur le revenu - Quotient familial d'une personne seule < <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2702>>

Impôt sur le revenu - Quotient familial d'une personne en concubinage < <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34088>>

Impôt sur le revenu - Quotient familial d'un couple marié ou pacsé < <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2705>>

Impôt sur le revenu - Quotient familial d'un parent isolé < <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35120>>

Impôt sur le revenu - Quotient familial d'une personne veuve < <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35127>>

Ce que dit la loi

Code général des impôts : articles 193 à 199 < <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006179577&cidTexte=LEGITEXT000006069577>>

Bofip-impôts : Plafonnement des effets du quotient familial < <http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/2494-PGP>>

Thématiques : [Impôts et fiscalité](#) | [Impôt sur le revenu](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

Partager la page   